

**DÉCISION DU MAIRE
 PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : **Tarifs des services publics à compter du 1^{er} janvier 2022 (7.2)**
 Service : *Finances (CB)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2224-18 du CGCT,

DÉCIDE

 **DE RÉVISER**, à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs suivants :

A- TARIFS DIVERS :

TARIFS 2022

• **Voirie :**

Permission de voirie/m ² du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	1,14 €
Permission de voirie/m ² du 16 ^{ème} au 106 ^{ème} jour	0,55 €
Permission de voirie/m ² du 107 ^{ème} au 365 ^{ème} jour et au-delà	0,35 €
Permission de voirie/m ² /jour pour rénovation de façades et toitures	0,47 €
Occupation de voirie pour commerce : terrasse, bar et restaurant / m ² / saison	21,80 €
Occupation de voirie pour transport de fonds : par place / mois	78,50 €
Vente de terre végétale/m ³	25,50 €
Tout venant divers	9,00 €

• **Bibliothèque :**

Famille résidant à Gex	18,50 €
Famille ne résidant pas à Gex	25,00 €
Personne -18 ans	Gratuit
Personne au chômage, RSA	Gratuit

• **Déneigement :**

Forfait par immeuble	141,00 €
Forfait par maison	89,00 €
Heure véhicule	156,00 €

L'application du forfait annuel fera l'objet d'une proratisation en fonction de la période effective de mise en place du service de déneigement.

• **Cirques - location de place pour :**

Cirque avec surface de chapiteau inférieure à 200 m ²	52,00 €
Cirque avec surface de chapiteau comprise entre 200 et 400 m ² avec caution de	125,00 €
Cirque avec surface de chapiteau supérieure à 400 m ² avec caution de	364,00 €
	364,00 €

- **Marché :**

Droits de place du marché, le mètre linéaire unitaire	1,45 €
Droits de place du marché, le mètre linéaire (abonnement semestriel)	1,25 €
Borne électrique	2,60 €
Stand fêtes et marchés culturels - forfait par table et assimilés de 1,80 m maxi	10,00 €

B- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Camion ambulant restauration/mois 31,00 €

C – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :

- En semaine 36,50 €
- Dimanche et jours fériés 55,00 €

D- LOCATION DE SALLES :

- **Salle « ESPACE PERDTEMPS » :**

Forfait salle	612,00 €
Caution	512,00 €
Location du mur d'escalade	209,00 €

- **Salle « DES FÊTES » :**

Associations locales / AG de copropriétés locales	82,00 €
Associations non locales	261,00 €
Particuliers de Gex	157,00 €
Particuliers hors Gex	261,00 €
Code de la route / jours	25,00 €
Caution avec équipements son / images	505,00 €
Caution sans équipements	214,00 €

- **Salle « ZÉGUT » :**

1/2 journée	48,00 €
Journée	85,00 €
Expositions	Gratuit
Caution	214,00 €

- **Salle « BARBARA » :**

Utilisation WE sans cuisine Gex	152,00 €
Utilisation WE sans cuisine hors Gex	261,00 €
Utilisation WE avec cuisine Gex	261,00 €
Utilisation WE avec cuisine hors Gex	363,00 €
Utilisation en semaine Gex	Gratuit
Utilisation en semaine hors Gex	104,00 €
Caution pour location	214,00 €

- **Salle « CENTRE MARIUS CADUZ » :**

Salle de réunion	82,00 €
Caution pour location	214,00 €

- **Salle « CENTRE ASSOCIATIF » :**

Salle de réunion	82,00 €
------------------	---------

- **Remplacement de la vaisselle cassée :**

Pièce manquante lors de l'état des lieux de restitution de la salle	0,78 €
---	--------

E- STATIONNEMENT PARKING DES CÈDRES :

Stationnement par trimestre	122,00 €
-----------------------------	----------

Stationnement par semestre	218,00 €
Stationnement par an	403,00 €
Badge magnétique	5,00 €

F- ACCÈS HALLE DES SPORTS :

Caution carte magnétique	15,00 €
--------------------------	---------

G- CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Concessions de 30 ans (2 places)	379,00 €
Concessions de 30 ans (4 places)	750,00 €
Columbarium (30 ans) :	
- Case (2 places)	253,00 €
- Case (3 places)	378,00 €
- Case (4 places)	502,00 €
Nouveaux éléments funéraires installés en 2019 (agrandissement) :	
- Caveau préfabriqué 3 places (pour une durée de 30 ans) :	1 595,00 €
- Caveau tombe cinéraire (pour une durée de 30 ans) :	492,00 €
- Cavurne (pour une durée de 30 ans) :	492,00 €

🚦 **DE DIRE** que les associations locales pourront bénéficier d'une gratuité de mise à disposition de salle, dans la limite de deux fois au cours d'une même année civile.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 novembre 2021.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 
ID : 001-210101739-20211116-2021_246_DEC-DE

L'adjoint délégué,
Christian PELLÉ

L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 novembre 2021, affichée & publiée le 17 novembre 2021.



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le



ID : 001-210101739-20211116-2021_246_DEC-DE